

**MULTI UNITS LUXEMBOURG**  
Société d'investissement à capital variable  
Siège social :  
28-32, Place de la Gare L-1616 Luxembourg  
RCS Luxembourg B 115 129  
(la « **Société** »)

**AVIS AUX ACTIONNAIRES DE**

**MULTI UNITS LUXEMBOURG – LYXOR MSCI USA CLIMATE CHANGE UCITS ETF**  
(le « **Compartiment** »)

Classe d'actions	Code ISIN
LYXOR MSCI USA CLIMATE CHANGE UCITS ETF - Acc	LU2055175025

**Amendement du Prospectus et du Document d'informations clés pour l'investisseur relatifs aux Compartiments**

Les termes qui ne sont pas spécifiquement définis dans les présentes revêtiront la même signification que dans les statuts (les « **Statuts** ») et le dernier Prospectus de la Société.

Luxembourg, le 15 juin 2021,

Chers Actionnaires,

Par la présente, la Société de gestion et le Conseil d'administration de la Société informent les Actionnaires du Compartiment que les modifications détaillées ci-dessous prendront effet **à l'ouverture du 20 juillet 2021** (la « **Date d'entrée en vigueur** »).

Par conséquent, à compter de cette date :

**I) Changement d'indice**

L'Indice changera comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Nom du Compartiment	Ancien indice	Nouvel indice
Lyxor MSCI USA Climate Change UCITS ETF	MSCI USA Markets Climate Change Net Total Return Index	MSCI USA ESG Climate Transition (EU CTB) Select Net Total Return Index

Ce changement vise à fournir aux Actionnaires une exposition à un Nouvel indice de référence conçu pour excéder les niveaux minimum applicables aux Indices UE de Transition climatique (« **CTB** ») requis en vertu des actes délégués complétant le Règlement (UE) 2019/2089 portant modification du Règlement (UE) 2016/1011 (« **Règlement sur les indices de référence** »).

Le Nouvel indice est un indice actions calculé, mis à jour et publié par MSCI Limited.

En l'état actuel des choses, le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l' « Article 8 » du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« **SFDR** »). Après le

changement d'indice, le Compartiment poursuivra un objectif d'investissement durable au sens de l' « Article 9 » du SFDR.

Une description exhaustive du nouvel Indice et de sa méthode de construction ainsi que des informations sur sa composition et la pondération de ses composantes sont disponibles sur le site Internet du concepteur de l'indice à l'adresse <http://www.msci.com> et dans le Prospectus.

## **II) Changement de la méthode de réplification**

**La méthode de réplification indirecte sera abandonnée par le Compartiment au profit de la méthode de réplification directe.**

Actuellement, le Compartiment obtient son exposition à la performance de son Indice à l'aide de transactions et/ou d'instruments dérivés financiers, conformément à la description figurant à la section I/Objectifs d'investissement / Pouvoirs et restrictions en matière d'investissements du Prospectus de la Société.

Une fois entré en vigueur le changement de mode de réplification (de indirecte à directe), le Compartiment pourra poursuivre son Objectif d'investissement en investissant dans un portefeuille de valeurs mobilières négociables ou d'autres actifs éligibles entrant dans la composition de l'Indice.

Afin d'optimiser cette méthode de réplification directe et de réduire les coûts engendrés par l'investissement direct dans toutes les composantes de l'Indice, le Compartiment peut recourir à des techniques d'optimisation telles que « l'échantillonnage », selon la description plus détaillée figurant à la section I/ Objectifs d'investissement/ Pouvoirs et restrictions en matière d'investissements du Prospectus de la Société.

Veillez noter que cette modification concerne uniquement la façon dont le Compartiment cherche à répliquer la performance de l'Indice. L'Objectif d'investissement du Compartiment demeure inchangé.

## **III) Changement de dénomination**

La dénomination du Compartiment est modifiée comme suit afin de refléter le changement d'Indice et de méthode de réplification, comme suit :

<b>Ancien nom du Compartiment</b>	<b>Nouveau nom du Compartiment</b>
Lyxor MSCI USA Climate Change UCITS ETF	Lyxor MSCI USA ESG Climate Transition CTB (DR) UCITS ETF

**Le Compartiment conservera toutes ses autres caractéristiques, notamment les codes de négociation et l'ensemble de ses frais.**

**Les coûts liés aux modifications seront supportés par le Compartiment. Nous attirons l'attention des Actionnaires sur le fait que les coûts liés aux modifications pourraient avoir un impact négatif sur la valeur nette d'inventaire du Compartiment.**

- **S'il ne consentent pas à ces modifications, les Actionnaires ayant pour habitude de souscrire ou faire racheter leurs actions du Compartiment sur le marché primaire disposent d'une période d'un mois à compter de la date du présent avis pour demander le rachat sans frais de leurs Actions.**
- **Nous attirons l'attention des Actionnaires sur le fait que si les Actions du Compartiment sont vendues sur un marché ou une bourse d'échange, des commissions de courtage sur la vente de ces Actions pourraient leur être facturées.**
- **S'ils consentent à ces modifications, aucune mesure n'est requise de la part des Actionnaires.**

Le Prospectus et le Document d'informations clés pour l'investisseur du Compartiment seront modifiés en conséquence après l'entrée en vigueur des modifications.

Les nouvelles versions du Prospectus et du Document d'informations clés pour l'investisseur du Compartiment pourront être obtenues sur demande auprès de la Société de gestion à l'adresse [client-services-etf@lyxor.com](mailto:client-services-etf@lyxor.com) et seront accessibles, à partir de la Date d'entrée en vigueur, sur le site Internet [www.lyxoretf.com](http://www.lyxoretf.com).

Pour toute question, nous vous invitons à contacter le Service Client de Lyxor aux coordonnées suivantes : Numéro de téléphone : +33 (0)1 42 13 42 14 – Adresse e-mail : [client-services-etf@lyxor.com](mailto:client-services-etf@lyxor.com)

Veillez agréer nos salutations distinguées,

Pour le Conseil d'administration